



Quel recours pour un Vendeur de voiture

Par **lolo45**, le **28/08/2014** à **12:20**

bonjour .

je suis un particulier

j'ai vendue une voiture d'occasion qui était lors de la vente en bonne état générale a un prix correspondant au marcher

le vendeur et malheureusement tomber en panne avec et d'après son garagiste le véhicule à des défauts important et l'acheteur me menace soit de reprendre le véhicule et de rembourser ou de prendre toutes les charges a mais frais .

mais je ne peux pas et surtout je ne savais pas que mon véhicule avais des défauts quels sont mes recours

le véhicule a été vendu depuis 2 mois avec un contrôle technique ok et entretenue

merci

Par **louison123**, le **28/08/2014** à **14:04**

Tout dépend si la voiture est récente et du nb de kms.

En tout état de cause, seule une expertise judiciaire pourrait démontrer le vice caché.

En fonction du prix du véhicule vendu et du montant des réparations, à vous de voir si une négo est possible pour un partage des frais.

Par **lolo45**, le **28/08/2014** à **14:25**

non le véhicule est de 2002 et a 177000 km

et apparemment l'acheteur ne souhaite pas participer au frais

merci de votre reponse

cdt lolo45

Par **louison123**, le **29/08/2014** à **10:13**

A vous de voir mais à mon avis vous n'avez pas à être inquieté car il faudra une expertise judiciaire qui doit démontrer le vice caché or votre voiture a quand même roulé "sa bosse" sachant qu'une procédure judiciaire coûte quand même cher.

Par **Visiteur**, le **29/08/2014** à **11:08**

Bonjour,
il peut vous menacer tant qu'il veut ! A lui de prouver le vice caché. Des défauts importants ?
Du genre ? Si ces défauts proviennent de l'usure normale; il ne peut rien dire !

Par **patounetdu59**, le **03/09/2014** à **12:14**

Bonjour.
Selon le type d'organe à réparer ou à remplacer sur le véhicule, c'est considéré comme du vice caché ou non.
Quand c'est considéré par les tribunaux comme du vice caché, ça veut dire un vice qui ne pouvait pas être vu au moment de la vente par l'acheteur mais il y a distinction pour une condamnation à des dommages et intérêts (en plus des frais de réparation et d'expertise) selon que le vendeur est considéré comme ayant eu connaissance du vice caché (caché volontairement ou non) ou qu'il n'en avait pas connaissance (par exemple).
Est ce que ça concerne un embrayage ?

Par **lolo45**, le **04/09/2014** à **16:50**

bonjour et merci pour vos réponses qui me reconforte dans mon malheur
alors Non ce n'est pas une questions de pièces mécanique d'après lui mais comme il ne veux pas faire faire de devis je ne sais pas ce qu'elle as, je lui est vendu en parfait état avec contrôle technique en plus nickel juste des petits défauts suite a l'âge du véhicule soit disant la voiture a caler et il a eu du mal a la remettre en route ensuite il me parle de clignotant qui marche plus après il parle de jauge a essence qui déconne enfin plein de souci en un mois et demi mois qui n'a jamais eu le moindre soucis avec cette voiture.
Je me pose beaucoup de question 'aurait il pas mis les mains dedans et maintenant il est peut être bien embêter .
car moi je n'ai plus confiance a cette personne